

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2524

18 septembre 2014

SOMMAIRE

Alison Bidco S.à r.l.	121116	Loirau Investment S.A.	121118
Beaubourg S.A.	121109	LSH CO	121119
Blue Skyline Investments S.A.	121119	Luxembau Sàrl	121117
BWPE - FTL S.C.A. SICAR	121112	Lux European Holdings S.à r.l.	121126
CDA Investment S.A.	121111	Lux European Holdings Subsidiary S.à r.l.	121114
Centrum Warta S.A.	121141	Management Associates S.A.	121110
Colada LuxCo S.à r.l.	121112	Marelle S.à r.l.	121108
Commerzbank International S.A.	121117	McGraw-Hill Education (Luxembourg) S.à r.l.	121107
Dry Bulk Bagging S.A.	121111	MegaFon S.A.	121108
I.E. LuxSubCo French No.1 S.à r.l.	121106	Meteo & Geo Consulting Sàrl	121109
Jasperus	121112	Mexamlux S.A.	121110
JER Audrey S.à r.l.	121113	Morgan Stanley (Luxembourg) S.A.	121108
JF&V S.à r.l.	121106	MÜLLERS.lu, S.à r.l.	121116
J. & G. Carlson Holding S.à r.l.	121152	North Low S.à r.l.	121120
Jolora Sàrl	121110	Novocure Luxembourg	121108
Keane, Piper & Associates S.A.	121113	Pacific Sharav S.à r.l.	121107
Kilderkin S.à r.l.	121114	Pama Holding	121137
Kingmayer PE S.A.	121106	PBN Investment S.A.	121136
Kochco International S.A.	121115	Pétrusse Participations S.A.	121107
Kochco International S.A.	121115	Primedale Participation S.A.	121106
Korro Consulting G.m.b.H.	121115	Pylissier S.A.	121126
KSH Europe Holdings S.à r.l.	121106	Qundis Luxembourg S.à r.l.	121114
La Boutique du Coiffeur Internationale	121117	RAGLAN German Property S.A.	121107
Latin Real Estate Investments S.A.	121118	Robiale S.A.	121113
Lauvempart S.A.	121111	Tiberghien Luxembourg S.à r.l.	121118
Les Résidences Brasserie Funck S.A.	121110	Vanilux S.A.	121115
Level 3 Communications	121118	Vat International S.A.	121127
Liège Participations S.à r.l.	121116		
Limpertsberg Properties S.A.	121117		
Lionbridge Holdings Luxembourg	121114		

I.E. LuxSubCo French No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 89.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101215/9.

(140120404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

JF&V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 1, rue Jean Fischbach.
R.C.S. Luxembourg B 173.132.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101256/10.

(140121565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Kingmayer PE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 138.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11/07/2014.

Référence de publication: 2014101273/10.

(140120562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

KSH Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 170.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101280/10.

(140120537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Primedale Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 84.373.

En date du 19 juin 2014, la société a pris acte des démissions des personnes suivantes:

- Monsieur Patrick Meunier a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société, avec effet immédiat.

- Monsieur Jean Franklin Woodtli a démissionné de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

- Monsieur Bastien Geiger a démissionné de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

- La société MRM Consulting S.A a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103456/15.

(140122084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Pacific Sharav S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 169.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103422/9.

(140122285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

McGraw-Hill Education (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 157.074.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

McGraw-Hill Education (Luxembourg) S.à r.l.

White lan / Manacor (Luxembourg) S.A.

- / Signature

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2014104252/14.

(140124853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

RAGLAN German Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.521.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2241
du 30 novembre 2006.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014103481/15.

(140122235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Pétrusse Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 54.256.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 juin 2014

- Madame Stéphanie Colleaux, employée privée, née le 2 décembre 1977 à Dinant, Belgique, demeurant profession-
nellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Présidente du Conseil d'Administration pendant toute
la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 24 juin 2014.

Certifié sincère et conforme

PETRUSSE PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014103447/16.

(140122215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Marelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 131.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104250/10.

(140124555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

MegaFon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 104.483.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014104253/10.

(140124704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Novocure Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.468.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.966.

Le gérant de classe A de la Société, Monsieur Wilco Groenhuysen, a transféré son adresse professionnelle au:
- 2, West Liberty Boulevard, Suite 110, Malvern, PA19355, États-Unis d'Amérique
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Novocure Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014104294/14.

(140124758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Morgan Stanley (Luxembourg) S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 169.877.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 20 juin 2014:

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L - 1014 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.
- Le mandat de Mme. Marion Fritz, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2014104265/20.

(140124966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Beaubourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.838.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 juillet 2014.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014104689/16.

(140125189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Meteo & Geo Consulting Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6836 Breinert, Maison 32.

R.C.S. Luxembourg B 164.936.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. - Jörg BAREIß, employé, né à Frankfurt am Main (Allemagne), le 1^{er} août 1966, demeurant à L-6836 Breinert, Maison 32.

2. - Jürgen SCHNORRENBARGER, employé, né à Bad Kreuznach (Allemagne), le 14 mai 1965, demeurant à D-55569 Nussbaum, Im Tal 36,

le second ici représenté par le premier en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée,

associés de la société à responsabilité limitée METEO & GEO CONSULTING SARL avec siège social à L-5415 Canach, 4, rue Neuve, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 164 936, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 24 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 42 du 5 janvier 2012.

Le comparant, agissant en es-dite qualité d'associé, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il transfère le siège social de Canach à Breinert.

Deuxième résolution

Il modifie l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Biver".

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la Société à L-6836 Breinert, Maison 32.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, profession et domicile, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bareiß et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} juillet 2014. Relation LAC/2014/30351. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Releveur ff. (signé): Frising.

Référence de publication: 2014104281/35.

(140124916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Jolora Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101259/9.

(140121353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Les Résidences Brasserie Funck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 135.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101284/10.

(140121554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Mexamlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Mexamlux S.A.

G.B.A.D. Cousin / Pedro Pesqueira Villegas

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2014104255/13.

(140124090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Management Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 139.770.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2014

«Septième Résolution

Les mandats d'administrateur de Messieurs Hubert Fabri, Philippe de Traux et Daniel Haas viennent à échéance cette année. L'Assemblée renouvelle ces mandats pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2020.

Le mandat de Carine Ravert, Commissaire aux comptes, vient à échéance cette année. L'Assemblée Générale renouvelle ce mandat pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2020.»

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRE EN FONCTION:

Administrateurs

M. Hubert Fabri, Administrateur de sociétés, 5 chemin de Bellevue, CH-1659 Rougemont.

M. Daniel Haas, directeur comptable, Val Ste Croix 84, L-1370 Luxembourg-Belair.

M. Philippe de Traux, Administrateur de sociétés, 29 Route du Bélier, CH-1663 Moléson-Village.

Commissaire

Mme Carine Ravert, Rue Nouvelle 19, B-6700 Arlon.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2014104273/22.

(140124720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Dry Bulk Bagging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 162.120.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle tenue au siège social le 27 juin 2014

5^{ème} résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer comme Réviseur d'Entreprises Agréé la société KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149.133, pour une durée de un an. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale confirme également que le mandat de Commissaire de KPMG Audit S.à r.l. est bien arrivé à échéance en 2012 et n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DRY BULK BAGGING S.A.

Référence de publication: 2014103899/17.

(140123861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

CDA Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 117.945.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 18 juillet 2014 que:

- Madame Sabrina COLANTONIO, née le 13 mars 1982 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée administrateur de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels 2014, en remplacement de Madame Rita Goujon, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Pour CDA Investment S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014104756/18.

(140125616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Lauvempart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5835 Alzingen, 2, Hondsbreck.
R.C.S. Luxembourg B 82.897.

—
Extrait de l'assemblée générale du 7 mai 2012

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Michel VERGEYNST, de Madame Marie-Claude RONDOZ, de Monsieur Emmanuel VERGEYNST sont renouvelés pour une durée de 6 années et viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Le mandat de Monsieur Michel VERGEYNST en qualité d'administrateur-délégué est renouvelé pour 6 années et se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Le mandat de Monsieur Laurent VERGEYNST en qualité de commissaire aux comptes est renouvelé pour 6 années et se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Pour LAUVEMPART S.A.

Signature

Référence de publication: 2014101307/19.

(140120798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

BWPE - FTL S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 158.629.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2014

BDO Audit S.A. est nommé comme réviseur d'entreprises pour la vérification des comptes de l'exercice social 2014.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Certifié sincère et conforme

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg

Référence de publication: 2014104718/13.

(140125644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Jasperus, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 129.814.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 28 mai 2014

Est acceptée la démission de Monsieur Pascal FABECK comme commissaire aux comptes avec effet immédiat.

N'est pas réélu réviseur d'entreprises agréé, HRT Révision S.A., dont le siège social est situé au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

A été élu commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises agréé, ses mandats prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, ARTEMIS AUDIT & ADVISORY, immatriculée sous le numéro B166716 et dont le siège social est au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014104141/16.

(140124385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Colada LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 143.937.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société,

2 d'abolir la classification en catégorie B des gérants actuellement en fonction

3 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

- Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

- Monsieur Mats Eklund, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer

Monsieur Heiko Dimmerling

Monsieur Thomas Sonnenberg

Monsieur Antonis Tzanetis

Monsieur Mats Eklund

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Colada LuxCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014104736/25.

(140125240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Keane, Piper & Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 29.934.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2014 de la société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Andrea Carini de ses fonctions d'Administrateur Unique, avec effet immédiat;

- de nommer comme nouvel Administrateur Unique, avec effet immédiat

* CL Management S.A., ayant son siège social 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale annuelle à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KEANE, PIPER & ASSOCIATES S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014104160/17.

(140124083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

JER Audrey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.408.

Il est à noter que l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de révoquer de Monsieur Hervé Marsot de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2014;

- de nommer Madame Julie Pierre, née le 29 mai 1982 à Epinal, France, demeurant professionnellement au 41 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que nouvelle gérante de la Société avec effet au 15 juillet 2014 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

Madame Julie Pierre, gérante.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JER Audrey S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014104143/18.

(140124384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Robiale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 139.979.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 25 juin 2014

En date du 25 juin 2014, l'assemblée générale ordinaire de la Société a pris la résolution de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014:

- Madame Stefania FOSSATI, administrateur et président

- Monsieur Francesco GHIOLDI, administrateur et vice-président

- Madame Rita CINISELLI MAZZOLENI, administrateur

- Deloitte Audit, réviseur d'entreprises agréé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Robiale S.A.

Signature

Référence de publication: 2014105286/19.

(140125587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Kilderkin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 212.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 168.973.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014101266/9.
(140121243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Lionbridge Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 118.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014101287/9.
(140120773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Lux European Holdings Subsidiary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 337.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 135.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juin 2014.
Référence de publication: 2014101294/10.
(140120622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Qundis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.001.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 168.732.

EXTRAIT

Par contrat de cession de parts sociales du 18 juillet 2014, l'associé de la Société, Rowan Nominees Limited, a transféré les parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

- 94,445 parts sociales de catégorie A
- 94,445 parts sociales de catégorie B
- 94,445 parts sociales de catégorie C
- 94,444 parts sociales de catégorie D
- 94,444 parts sociales de catégorie E
- 94,445 parts sociales de catégorie F
- 94,444 parts sociales de catégorie G
- 94,444 parts sociales de catégorie H
- 94,444 parts sociales de catégorie I
- 1,000 parts sociales de catégorie J

à HgCapital 6 Nominees Limited, une société ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro 9092951.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2014105274/25.
(140125890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Korro Consulting G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1D, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 73.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101278/9.

(140120544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Kochco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 45.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014101275/11.

(140121190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Kochco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 45.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014101276/11.

(140121202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Vanilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 25.890.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 23 mai 2014 à 10.30 heures à Luxembourg

Résolutions:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateur de Mme Anne-Marie LOOSE, Mr Ignace VANDENBERGHE et de la société VANIBEL N.V. représentée par Mr Ignace Vandenberghe, 22, Papenaard, B-9830 Sint-Martens Latem.

L'Assemblée décide de nommer JALYNE SA, 1, me Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg représentée par Mr Jacques Bonnier, 39 rue des Champs, B-6791 Athus.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Mademoiselle Philippine VANDENBERGHE.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

JALYNE S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2014102706/23.

(140123501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Liège Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101286/9.

(140120793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

MÜLLERS.lu, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 137.064.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss vom 3. Juli 2014

Aus einem Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MÜLLERS.lu S.à r.l., mit Sitz in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 137.064, vom 3. Juli 2014 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz an nachfolgende Adresse verlegt wurde: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Echternach, den 16. Juli 2014.

Henri BECK

Notar

Référence de publication: 2014105172/15.

(140125094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Alison Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 185.617.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 26 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société,

2 d'abolir la classification en catégorie A et en catégorie B des gérants actuellement en fonction,

3 de nommer

- Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie

- Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie

- Monsieur Mats Eklund, demeurant au 13 Farm Place, Londres W8 7SX, Royaume-Uni en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Heiko Dimmerling

Monsieur Michiel Kramer

Monsieur Thomas Sonnenberg

Monsieur Antonis Tzanetis

Monsieur Mats Eklund

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alison BidCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014102789/28.

(140121473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

La Boutique du Coiffeur Internationale, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.161.

Les comptes annuels au 28.02.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101282/9.

(140120144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Limpertsberg Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 74.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014101318/10.

(140120792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Luxembau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.203.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social à Luxembourg, le 14 juillet 2014

La démission de Monsieur Andrea TESSARI de ses fonctions de gérant technique et de délégué à la gestion journalière de la société est acceptée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Nicola TOSONI.

Pour extrait sincère et conforme

LUXEMBAU S.A.R.L.

Référence de publication: 2014101295/13.

(140121291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Commerzbank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 8.495.

Die Commerzbank International S.A. teilt folgende personelle Veränderungen betreffend die Besetzung des Vorstands sowie des Aufsichtsrats mit:

Die Vorstandsmandate der Herren Falk Fischer und Thomas Fehr verlängern sich um zwei Jahre und enden nunmehr mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Frau Petra Burckhardt ist mit Wirkung zum 9. April 2014 aus dem Vorstand der Commerzbank International S.A. ausgeschieden.

Die nachfolgenden Aufsichtsratsmandate verlängern sich jeweils um zwei Jahre und enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016:

- Gustav Holtkemper
- Dirk Schuster
- Meinolf Wagener

Die Beschlüsse zu den vorgenannten Verlängerungen der Vorstands- und Aufsichtsratsmandate wurden am 9. April 2014 gefasst.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Den 17. July 2014.

Dr. Cyrille de Crozals / Stefan Schwickerath.

Référence de publication: 2014104767/22.

(140125111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Loirau Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.665.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101321/10.

(140120982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Level 3 Communications, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 135.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014101285/11.

(140121225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Latin Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 107.297.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014101306/11.

(140121174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Tiberghien Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 153.074.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales, que la société W. VERLINDEN BVBA (aujourd'hui dénommée HIMNO BVBA), ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, Havenlaan, 86C B419, a cédé, en date du 1^{er} décembre 2013:

345 (trois cent quarante-cinq) parts sociales lui appartenant à la société VERLINDEN W. BVBA, ayant son siège social à B-3053 Oud-Heverlee (Haasrode), Bovenbosstraat, 71, et dont le numéro d'entreprise est le 0542.614.535.

Par conséquent, à compter du 1^{er} décembre 2013, la répartition du capital social de la société TIBERGHIE N Luxembourg est la suivante:

La société Alain Van Geel BVBA :	345 parts sociales
La société Peeters Bernard BV BVBA :	345 parts sociales
La société Bernard Van Vlierden BV BVBA :	345 parts sociales
La société Gerd D. Goyvaerts BV BVBA :	345 parts sociales
La société Koen Van Duyse, advocaat BV BVBA :	345 parts sociales
La société Koen Morbee, Advocaat BV BVBA :	345 parts sociales
La société Verlinden W. BVBA :	345 parts sociales
Jean-Luc Dascotte :	89 parts sociales
	<u>2.504 parts sociales</u>

Référence de publication: 2014103592/22.

(140121371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

LSH CO, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 152.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.
Maître Léonie GRETHEN
Notaire

Référence de publication: 2014101322/12.

(140121240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Blue Skyline Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 179.649.

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "BLUE SKYLINE INVESTMENTS S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 179649, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 13 août 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2484 du 8 octobre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis BREVER, senior legal officer, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions ayant eu une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social dans les termes suivants:

" **Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

La société peut également acheter, vendre, gérer et développer des marques, ou plus généralement, des droits de propriété intellectuelle."

2. Divers.

III.- Que l'assemblée constate expressément que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société dans les termes suivants:

" **Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

La société peut également acheter, vendre, gérer et développer des marques, ou plus généralement, des droits de propriété intellectuelle."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Brever, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2014. LAC/2014/33456. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106394/69.

(140127152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

North Low S .à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.669.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the eighth day of July.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Real Estate Investments International Corp., a company limited by Shares ruled by the BVI Business Companies Act, having its registered office at Flemming House, Wickhams Cay 1, PO Box 662 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under the number 681.864 ("Real Estate Investments International"),

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such party, acting as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company), which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans (whether performing or non-performing), residential mortgages and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity what-

soever. The Company may enter into transactions, including financial transactions, with its affiliates on any terms including, without limitation, other than on arms length terms.

The Company may incorporate or acquire subsidiaries from time to time.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, or affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may acquire to resell or buy and sell real property or any other moveable or immoveable property in any country.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "North Low S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty five Pound Sterling (GBP 125.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles a shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another provided that a majority of the managers are in Luxembourg at the time of such meeting. Any meeting at which a majority of the board of managers is not present in Luxembourg will be deemed to be inquorate and must be reconvened.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The shareholders may appoint and remove any manager by way of a unanimous written resolution.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the 100 shares have been subscribed by the appearing party of the Company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the present deed and finish on December 31st, 2014.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) The following persons have been elected as managers of the Company for an unlimited period:
 - Mr. Michael Kidd, professional residing at 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
 - Mr. Phillip Williams, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at 20, Carre Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 37974;
- 2) The address of the Company is set at 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit juillet.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Real Estate Investments International Corp., une société limitée régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Flemming House, Wickhams Cay 1, PO Box 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques immatriculée sous le numéro 681.864 au Registar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques ("Real Estate Investments International"),

dûment représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt, prêts (portant intérêts ou non), et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société pourra conclure toutes transactions, y compris des transactions financières, avec ses filiales quelqu'en soient les termes et conditions.

La Société pourra également constituer des filiales ou acquérir des sociétés.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, ou Sociétés affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer

ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société pourra acquérir pour revendre ou acquérir puis revendre tout types d'actifs mobiliers ou immobiliers dans tous pays.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «North Low S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que tous les gérants participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion pourvu que la majorité des gérants se trouvent à Luxembourg au moment de la réunion. Toute réunion au cours de laquelle la majorité des gérants ne sera pas présente à Luxembourg sera considérée comme ne s'étant pas tenue et devra être convoquée à nouveau.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 100 parts sociales ont toutes été souscrites par la partie comparante de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1) Sont appelés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:

- M. Michael Kidd, demeurant professionnellement au 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Phillip Williams, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à 20, Carre Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2) L'adresse du siège social est fixée au 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32258. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104293/316.

(140124007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Lux European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.850,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014101293/10.

(140120644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Pylissier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R.C.S. Luxembourg B 50.151.

EXTRAIT

L'Actionnaire unique prend acte de la démission de Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, de Mr Jean Mare Debaty et de Mr François Manti de leur fonction d'Administrateurs de la Société avec effet immédiat.

L'Actionnaire unique décide de nommer Mr Alexis Kamarowsky, né le 10/04/1947 à Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg, Mr Gerd Joseph Hermann Otte, né le 19/08/1948 à Ludwigsburg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg, et Mr Michael, Tapajoz, Henning, Schröder-Castendyck né le 30/10/1950 à Hamburg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg, comme Administrateurs de la Société avec effet immédiat. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 01/07/2014.

La Société

Signatures

Référence de publication: 2014104373/19.

(140124994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Vat International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 188.624.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of the month of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The private limited company governed by the laws of the United Kingdom “GLOBAL VAT CORPORATION LTD”, established and having its registered office in BN1 3XE Brighton (Sussex), 95 Queens Road, Clarendon House, registered with the Registrar of Companies for England and Wales, Companies House, Cardiff, under number 03039152,

here duly represented by its sole manager, Mr. Martyn Keith REDMAN, Chartered Public Finance Accountant, born in London (United Kingdom), on May 15, 1944, residing in BN3 4DB Hove, 159 New Church Road (United Kingdom).

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company (“société anonyme”) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company (“société anonyme”) under the name of “VAT International S.A.” (the “Company”), which will be governed by the present articles of association (the “Articles”) as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the “Law”).

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The purpose of the Company is also the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, build or not, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favour of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors or by the sole director.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders’ meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director, by a decision of the sole director.

II. Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 2nd Friday of the month of May at 03:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;

- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void."

The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of video-conference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the art. s of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "GLOBAL VAT CORPORATION LTD", pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
- 2) As allowed by Law and the Articles, Mr. Martyn Keith REDMAN, Chartered Public Finance Accountant, born in London (United Kingdom), on May 15, 1944, residing in BN3 4DB Hove, 159 New Church Road (United Kingdom), is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the board of directors of the Company.
- 3) The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "FIBETRUST S.à r.l.", established and having its registered office in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 165965, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 4) The mandates of the sole director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2020.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the legal representative of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La private limited company régie par les lois du Royaume-Uni "GLOBAL VAT CORPORATION LTD", établie et ayant son siège social à BN1 3XE Brighton (Sussex), 95 Queens Road, Clarendon House, inscrite au Registrar of Companies for England and Wales, Companies House, Cardiff, sous le numéro 03039152,

ici dûment représentée par son gérant, Monsieur Martyn Keith REDMAN, Chartered Public Finance Accountant, né à Londres (Royaume-Uni), le 15 mai 1944, demeurant à BN3 4DB Hove, 159, New Church Road (Royaume-Uni).

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de “VAT International S.A.” (la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

L’objet de la Société est également l’achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d’autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l’étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d’administration ou de l’administrateur unique.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l’assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger par une simple décision du conseil d’administration de la Société ou, dans le cas d’un administrateur unique, par une décision de l’administrateur unique.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l’assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l’article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s’établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n’a qu’un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d’actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l’article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n’a qu’un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d’une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} vendredi du mois de mai à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "GLOBAL VAT CORPORATION LTD", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et entière-

ment libérées par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le siège social de la Société est établi à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Martyn Keith REDMAN, Chartered Public Finance Accountant, né à Londres (Royaume-Uni), le 15 mai 1944, demeurant à BN3 4DB Hove, 159, New Church Road (Royaume-Uni), est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "FIBETRUST S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165965, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant légal de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. K. REDMAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2014. LAC/2014/29278. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102708/522.

(140122519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

PBN Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 153.563.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 9 juillet 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.
- A été nommée au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014104347/16.

(140124283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Pama Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 188.666.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Peter Martin Andersen, né à Santos, Brésil, le 14 avril 1960, demeurant à 446, Rua Cerejeira, 06543-260 São Paulo, Brésil, et

2.- Monsieur Michael Christian Andersen, né à Santos, Brésil, le 02 novembre 1955, demeurant à 1151, Av. São Sebastião, 64202-020 Paranaíba, Brésil.

Lesquels comparants sont ici représentés par Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 4 juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement deux associés, propriétaires de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Pama Holding S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) représenté par cent cinquante mille parts (150.000) sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale ou au pair, selon le cas, seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi ou non parmi les propriétaires indivis.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, conformément à l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par cette dernière conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s) Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un seul des gérants.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou non, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de

la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement reconnu(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et comptes annuels au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Soixante-quinze mille parts sociales (75.000) ont été souscrites par Monsieur Peter Martin Andersen, préqualifié et soixante-quinze mille parts sociales (75.000) ont été souscrites par Monsieur Michael Christian Andersen, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000.-). L'apport effectué en contrepartie des parts sociales consiste en deux créances d'une valeur nette de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000.-). L'évaluation a été approuvée par les fondateurs, conformément à une déclaration d'apport en nature datée du 4 juillet 2014, laquelle restera annexée à cet acte. La preuve de l'existence de cet apport a été donnée à la Société. Les fondateurs reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité en raison de l'apport et acceptent expressément la description de cet apport, avec son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution a été évalué à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Décisions des associés

Les associés décident de:

1. Déterminer le nombre de gérants à deux (2).

2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Monsieur Peter Martin Andersen, né à Santos, Brésil, le 14 avril 1960, demeurant à 446, Rua Cerejeira, 06543-260 São Paulo, Brésil, et

- Monsieur Michael Christian Andersen, né à Santos, Brésil, le 02 novembre 1955, demeurant à 1151, Av. São Sebastião, 64202-020 Paranaíba, Brésil.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 26-28 Rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1319. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104326/248.

(140123922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Centrum Warta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 188.766.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of July,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

Centrum Development S.A., a Luxembourg public limited liability company ("Société Anonyme"), duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, under the number B 105723,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on July 4th, 2014.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There exists a Luxembourg public limited liability company ("Société Anonyme"), (hereafter the "Company") under the name Centrum Warta S.A. which is governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended, (hereafter the "Law") as well as by these present articles of incorporation, ("hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The Company shall have its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders' meeting.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company within the boundaries of the municipality of the Company's corporate seat.

The Board of Directors shall have the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Should any political, military, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition, transfer and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever

The Company may in particular, directly or indirectly, acquire, transfer, administer, exploit or manage real estate or real estate rights of whatever kind in whatever country or location.

The Company may borrow in any form. It may issue, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its own obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or part of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

It may further carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Chapter II. Capital

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed share capital is settled at EUR 31,000 (thirty one thousand euro), divided into 1,240 (one thousand two hundred forty) registered shares with a par value of EUR 25 (twenty five euro) each.

Art. 6. Modification of Corporate Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles.

Art. 7. Shares. The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of shares shall be performed by a written declaration of transfer, registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in Article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Chapter III. Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 8. Board of Directors. For so long as the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director, either shareholder or not. Where the Company has more than one shareholder, the Company is managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not.

The directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors nominated by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect temporarily, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors. The Chairman of the Board of Directors will preside at all meetings of the Board of Directors. In his absence, the other members of the Board of Directors will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all the members of the Board of Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice.

No such written notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board of Directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

The Board of Directors can only validly debate and take decision if a majority of its members are present or represented by a proxy from another board member.

All decisions by the Board of Directors shall require a simple majority. In case of equal votes, the Chairman of the meeting carries the decision.

The members of the Board of Directors may cast their votes by written resolutions. They may cast their votes by letter, facsimile or e-mail, the two last ones to be confirmed by letter.

Any member of the Board of Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the members of the Board of Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Board of Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each member of the Board of Directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the members of the Board of Directors having participated in the deliberations. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two directors.

Art. 10. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved for the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

Notwithstanding the above, the decisions defined in Article 19 shall be submitted to the Supervisory Board.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch of the Company to one or more persons, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

The Board of Directors is also authorized to appoint a person, either member of the Board of Directors or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the company.

Art. 12. Representation of the Company. Towards third parties, the Company is in all circumstances represented by any two members of the Board of Directors acting jointly or by the delegates of the Board of Directors acting within the limits of their powers.

Art. 13. Supervision. The Company is supervised by one or several statutory auditors (commissaires aux comptes), shareholders or not, who are appointed, and dismissed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Chapter IV. Supervisory Board

Art. 14. The Company comprises a supervisory board (the "Supervisory Board") consisting of at least two (2) persons.

Art. 15. Members of the Supervisory Board are appointed, and dismissed by the general meeting of shareholders, which sets their term of office and their remuneration.

Art. 16. The Supervisory Board shall meet as often as it may deem necessary with respect to the performance of its duties. The Supervisory Board shall furthermore meet every so often as upon being called thereto by the Board of Directors of the Company.

Meetings of the Supervisory Board are called by written notice to each of the members of the Supervisory Board at least three days prior to the meeting, unless for reasons of urgency, the Supervisory Board should meet immediately in which case an oral notice will be deemed sufficient.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting can be identified, and can hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such a meeting.

Decision shall be taken by a majority of votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting. In the event the Supervisory Board is composed of an even number of members only and a dead-lock situation occurs, the resolution causing the dead-lock situation shall be submitted to the general meeting of shareholders, which shall resolve upon the matter by simple majority.

The Supervisory Board may pass resolutions in writing when expressing its approval in writing, by e-mail, facsimile, or any other similar means of communication in writing, provided that resolutions are passed unanimously. Resolutions may be passed in various counterparts of documents, all of which shall be deemed an original, but only all of them taken together will form evidence of the passing of any resolution.

Art. 17. The minutes of any meeting of the Supervisory Board shall be signed by all of the present members of the Supervisory Board.

Art. 18. The Supervisory Board supervises the administration and management of the Company.

Art. 19. Moreover the following resolutions of the Board of Directors are subject to the approval of the Supervisory Board:

- (a) adoption of annual and long-term action plans for the Company;
- (b) acquisition and disposal by the Company of any long-term investments according to its object defined in Article 3 hereof, especially in real estate activity;
- (c) creation or liquidation of Company subsidiaries or Company branches and other organizational units within its structure;
- (d) issuing of any financial guarantees over EUR 1,000,000 (one million euro) or pledging of any assets of the Company representing a value of more than EUR 500,000 (five hundred thousand euro).

Chapter V. Annual General meeting of the shareholders - Other General Meetings

Art. 20. Powers of the general meeting of shareholders (the "General Meeting"). The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company.

Art. 21. Place and Date of the Annual General Meeting. The Annual General Meeting is held every year on the third Tuesday of May at 3 p.m. at the registered office of the Company or at another place to be specified in the notice convening the meeting. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors exceptional circumstances so require.

Art. 22. Other General Meetings. Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 23. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The notice periods and quorum provided for by Luxembourg law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meeting, unless otherwise provided herein.

The Board of Directors or, as the case may be the statutory auditors may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital

require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be sent by registered mail and addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Memorial C) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with.

Nevertheless where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Memorial C) and in two Luxembourg newspapers or by registered letters only where all the shares are in registered form. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder does not participate in the vote or abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and the bondholders, if any.

A shareholder may also act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company at least one day before the relevant General Meeting.

Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors

Chapter VI. Business year, Distribution of profits

Art. 24. Business Year. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 25. Distribution of Profits. Every year at least five per cent (5%) of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth (1/10) of the capital of the Company.

Subject to the paragraph above, the General Meeting determines the appropriation and distribution of net profits. In particular, the General Meeting has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward,

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a decision of the general meeting of the shareholders voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of the shareholders deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidators.

Chapter VIII. General provision

Art. 27. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2014.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2015.

Subscription and Payment

The shares in the Company have been subscribed by the appearing parties as follows:

CENTRUM DEVELOPMENT S.A., prenamed:	<u>1,240 shares</u>
Total:	1,240 shares

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Declaration

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that the number of statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that the number of the members of the Supervisory board be set at two;
- (iv) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period of six years:

(a) Mrs Laetitia Vauchez, private employee, born on June 19th, 1982, in Lons le Saunier (France), with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, as director;

(b) Mr Freddy de Petter, private employee, born on August 29th, 1958, in Berchem (Belgium), with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, as director;

(c) Mr Wim Rits, company manager, born on June 14th, 1970, in Merksem (Belgium), with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, as director; and

- (v) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six years:

Viscomte S.à r.l., with registered office at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 164.981;

- (vi) that there be appointed as members of the Supervisory Board:

(a) Mrs Odile Muracciole, company director, residing professionally in F-75008 Paris VIII, France, at 83 rue du Faubourg St. Honoré;

(b) Mrs Virginie Grin, company director, residing professionally in F-75008 Paris VIII, France, at 83 rue du Faubourg St. Honoré;

The mandate of the persons so appointed shall, unless terminated earlier, expire at the end of the annual General Meeting to be held in 2019.

- (vii) that the address of the registered office of the Company is set at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above, in witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first here above mentioned.

The document having been read to the representative of the appearing person, this representative signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de juillet,

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Centrum Developpement S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105723,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 4 juillet 2014.

Ladite procuration après signature ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il existe une société anonyme luxembourgeoise, (ci-après «la Société») sous la dénomination de Centrum Warta S.A. et qui est régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après «la Loi») de même que par les présents statuts (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires.

Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

La Société peut également par décision du Conseil d'Administration, créer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous n'importe quelle forme, ainsi que la gestion et l'administration de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou sous toute autre forme, tous fonds, actions, parts sociales et autres valeurs mobilières, obligations, créances, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par quelque entité privée ou publique que ce soit. Elle peut participer à la constitution, au développement, à l'administration et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut encore procéder à l'acquisition, l'administration et le transfert d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra notamment, de manière directe ou indirecte, acquérir, transférer ou administrer, exploiter ou gérer tous biens ou droits immobiliers quels que soient la nature, ou l'implantation géographique de ces biens ou droits.

La Société peut emprunter sous toute forme Elle peut émettre des bons, des obligations, des titres de créance sous forme de valeur ou toute autre forme et/ou. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux provenant de tout emprunt et/ou émissions de bons et obligations, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également donner des garanties et accorder des sûretés en faveur des tiers concernant ses propres engagements ou ceux de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut également consentir des nantissements, des inscriptions de privilèges, des sûretés ou toute autre garantie sur tout ou partie de ses biens.

La Société peut d'une manière générale, employer tous produits et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des produits et instruments en vue de la couvrir contre les effets de change, de taux d'intérêts et autres risques.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, immobilières et mobilières se rattachant, directement ou indirectement, à ses objets.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 1,240 (mille deux cent quarante) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Actions. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires.

Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les transferts d'actions et la date de ces transferts.

Les transferts d'actions seront réalisés par déclaration écrite, inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc, ainsi que suivant les règles sur le transport des créances, des droits et actions fixées par l'art. 1690 du Code civil.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires d'une action ou démembrement de l'action, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire de l'action ou représentant de l'action démembrée. La même règle est applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la Loi.

Titre III. Administration, Conseil d'Administration, Surveillance

Art. 8. Conseil d'Administration. Tant que la Société est détenue par un seul actionnaire, la Société peut être administrée par une seule personne, actionnaire ou non. Si la Société est détenue par plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un conseil d'administration ("Conseil d'Administration") composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste de membre du Conseil d'Administration nommé par l'Assemblée Générale pour cause de décès, de démission ou toute autre raison, les membres du Conseil d'Administration restants peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement temporairement, à la majorité des votes, cette nomination devant être soumise à la ratification de la plus proche assemblée générale

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir une secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un membre du Conseil d'Administration et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette assemblée ou réunion un autre membre du Conseil d'Administration pour assumer la présidence de la séance.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les membres du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Avis écrit ne sera pas nécessaire dans le cas où tous les membres du Conseil d'Administration sont présent ou représentés et déclarent être dûment informés et connaître l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre du Conseil d'Administration par courrier, télécopie, courrier électronique (qui est valide sous les lois luxembourgeoises) ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux membres du Conseil d'Administration le demandent.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par une procuration d'un autre membre du conseil.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent émettre leur vote par voie circulaire écrite. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, ou par télécopieur ou e-mail, confirmé par écrit.

Chaque membre du Conseil d'Administration peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire où (i) tous les membres du Conseil d'Administration prenant part à cette réunion peuvent être identifiées; (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres et se parler; (iii) la transmission de cette réunion est continue et simultanée; si le Conseil d'Administration peut délibérer ainsi dans de bonnes conditions de communication, la participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence effective à la réunion.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'Administration pourra en cas d'urgence ou quand circonstances exceptionnelles le nécessiteront, prendre des décisions par voie circulaire. L'approbation de la décision sera établie au moyen d'un ou de plusieurs exemplaires des résolutions signés par chacun des membres du Conseil d'Administration, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal. La date de la décision sera celle à laquelle est intervenue la dernière signature.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par membres du Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Nonobstant ce qui précède, les résolutions de l'article 19 sont à soumettre au Conseil de Surveillance.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs membres qui prendront la dénomination de membres du Conseil d'Administration délégués à la gestion journalière.

Il peut aussi confier la direction d'une succursale de la Société à un ou plusieurs personnes et donner des pouvoirs spéciaux pour des objets déterminés à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors son sein, actionnaires ou non.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer toute personne, membre du Conseil d'Administration ou non, pour remplir des fonctions spécifiques à chaque niveau de la Société.

Art. 12. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est en toutes circonstances représentée par deux membres du Conseil d'Administration agissant conjointement, ou par les membres du Conseil d'Administration délégués à la gestion journalière agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 13. Surveillance. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés et révoqués par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire(s)aux comptes est fixée par l'assemblée générale et ne pourra cependant dépasser six années et le mandat est renouvelable.

Titre IV. Conseil de Surveillance

Art. 14. La Société comprend un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") composé de deux (2) membres au moins.

Art. 15. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale qui fixe la durée du mandat, leur nombre et leur rémunération.

Art. 16. Le Conseil de Surveillance se réunira autant qu'il estime nécessaire à l'égard de l'exécution de sa mission ainsi que sur demande du Conseil d'Administration de la Société.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par écrit adressé à chaque membre au moins trois jours avant la réunion, sauf si, pour des raisons d'urgence, le Conseil de Surveillance doit se réunir immédiatement auquel cas une convocation verbale sera réputée suffisante.

Chaque membre de Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire dans la mesure où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent être identifiées, s'entendre et se parler. La participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence effective à la réunion.

Les décisions sont prises par majorité des votes des membres présents ou représentés lors de la réunion. Au cas où le Conseil de Surveillance est composé des membres au nombre pair et dans une situation de blocage, la résolution provoquant le blocage sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires laquelle décidera par simple majorité.

Le Conseil de Surveillance pourra prendre des résolutions circulaires en exprimant son approbation au moyen d'un écrit, par courrier électronique, télécopie ou par tout autre moyen de communication écrite, pourvu que les décisions seront prises à l'unanimité. Les votes pourront être exprimés sur différents exemplaires des résolutions, chacune étant réputée constituer un original, l'ensemble constituant la preuve de la décision intervenue.

Art. 17. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont signés par tous les membres présents aux séances.

Art. 18. Le Conseil de Surveillance surveille l'administration et le management de la Société.

Art. 19. Les décisions suivantes du Conseil d'Administration sont soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance:

- (a) L'adoption d'un plan d'action annuel et au long terme pour la Société;
- (b) L'acquisition et la cession par la Société des investissements à long terme selon son Objet Social tel que défini à l'article 3, notamment dans l'activité immobilière;
- (c) La constitution ou la liquidation des filiales ou des succursales de la Société et d'autres unités organisationnelles dans sa structure;
- (d) L'émission des garanties financières de plus de EUR 1.000.000 (un million d'euro) ou le nantissement des actifs de la Société représentant une valeur supérieure à EUR 500.000 (cinq cent mille euro).

Titre V. Assemblée générale

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale ("l'Assemblée Générale"). L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 21. Endroit et date de l'Assemblée Générale ordinaire. L'Assemblée Générale annuelle se réunit chaque année le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à spécifier dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut se réunir également à l'étranger quand il y a des circonstances exceptionnelles, qui, sur appréciation du Conseil d'Administration, le nécessitent.

Art. 22. Autres assemblées générales. D'autres assemblées générales peuvent être convoquées au date et lieu spécifiés dans la convocation y afférente

Art. 23. Notice, Quorum, Convocations, Pouvoirs et Votes. Les délais et quorum requis par la Loi régleront les avis de convocation et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement requis dans les présents Statuts.

Le Conseil d'Administration ainsi que les commissaires aux comptes peuvent convoquer l'Assemblée Générale. Ils doivent la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, sur demande écrite émanant d'un ou plusieurs actionnaires représentant un dixième du capital social, et précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peut requérir qu'un ou plusieurs points soient ajoutés à l'ordre du jour. Ces requêtes d'ajout à l'ordre du jour sont à adresser par lettre recommandée à la Société au moins cinq (5) jours avant que l'assemblée générale ait lieu.

Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont publiées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres de convocation seront adressées, huit jours avant l'assemblée, à chaque actionnaire, mais sans obligation de justification d'accomplissement de cette formalité.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Cependant l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée sur toute décision entraînant une modification statutaire. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée peut être convoquée, selon les formalités prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée au Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg ou par lettre recommandée si toutes les actions sont nominatives. Cette convocation mentionnera l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, sans condition de quorum. L'assemblée, qu'elle soit réunie sur première ou seconde convocation, ne peut valablement adoptées les résolutions, qu'aux deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés. Des votes attachés aux actions pour lesquelles l'actionnaire ne participe pas ou s'abstient seront considérés comme blancs ou nuls et ne seront pas pris en compte pour le calcul de la majorité (?).

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Actionnaire dans la Société exigent l'accord unanime des Actionnaires et des Obligataires, le cas échéant.

Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale, et s'ils se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Chaque actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire à condition que (i) les actionnaires prenant part à cette réunion cette assemblée peuvent être identifiés; (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les

autres et peuvent se parler; (iii) la transmission de cette réunion est permanente et (iv) l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et la participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (par le biais de bulletins de vote) les décisions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote comportent (i) le nom, le prénom, l'adresse et la signature de l'Actionnaire concerné, (ii) l'indication des Actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera le droit de vote, (iii) l'ordre du jour tel que mentionné dans les avis de convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Pour être pris en compte, les originaux des bulletins de vote doivent être reçus par la Société Avant de commencer toute délibération, les Actionnaires doivent élire un président de l'Assemblée Générale. Le président doit nommer un/ une secrétaire et les Actionnaires doivent nommer un/une scrutateur/scrutatrice. Le président, le secrétaire et le scrutateur forme le bureau de l'Assemblée Générale.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui le souhaite. Cependant dans le cas où les décisions de l'Assemblée Générale ont besoin d'être certifiées, les copies ou extraits pour une utilisation auprès des tribunaux ou pour toute autre raison ou nécessité doivent être signées par le Président du Conseil d'Administration.

Titre VI. Exercice social - Distribution des Bénéfices

Art. 24. L'Année Sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 25. Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être nécessaire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint un dixième (1/10) du capital social.

Sous réserve du paragraphe qui précède, l'assemblée générale détermine de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi

Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, sur base du même quorum que prévu en cas de modification des présents statuts.

En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui décide de la liquidation et qui déterminera également leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VIII. Dispositions Finales

Art. 27. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la Loi."

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et Paiement

Les actions de la Société ont été souscrites par les parties comparantes comme suit:

CENTRUM DEVELOPMENT S.A., prénommée:	1.240 actions
Total:	1.240 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi.

Estimation des frais

La partie comparante déclare que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Résolutions des actionnaires

Les comparantes pré-qualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont de suite pris les résolutions suivantes:

(i) de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration de la Société anonyme (S.A.) à trois
(ii) de fixer le nombre des commissaires aux comptes à un (1) (iii) de fixer le nombre des membres du Conseil de Surveillance à deux (2).

(iv) sont nommés membres du Conseil d'Administration:

(a) Mlle Laetitia Vauchez, employée privée, née le 19 juin 1982, à Lons le Saunier (France), demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, 4th étage, L-2540 Luxembourg, en tant que membre du Conseil d'Administration;

(b) Mr Freddy de Petter, employé privé, né le 29 août 1958, à Berchem (Belgique), demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg, en tant que membre du Conseil d'Administration;

(c) Mr Wim Rits, directeur, né le 14 juin 1970, à Merksem (Belgique), demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg, en tant que membre du Conseil d'Administration;

Leurs mandats prendront fin au plus tard lors de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2019.

(v) Est nommé commissaire aux comptes:

- Viscomte S.à r.l., avec siège social au 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.981;

(vi) sont nommés membres du Conseil de Surveillance:

b) Mme Odile Muracciole, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 83, rue du Faubourg St. Honoré, Paris VIII, France,

c) Mme Virginie Grin, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 83, rue du Faubourg St. Honoré, Paris VIII, France.

Leurs mandats prendront fin, au plus tard, lors de l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2019.

(vii) le siège social de la Société est fixé au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare et constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de cette même partie en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32917. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106425/605.

(140127555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

J. & G. Carlson Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.683.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

J. & G. Carlson Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014101248/14.

(140120052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.
